

MCPHY ENERGY

Société anonyme

1115, route de Saint Thomas

La Rietière

26190 LA MOTTE FANJAS

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2021

SARL AUDIT EUREX
Technosite Altéa
196, rue Georges Charpak
74100 Juvigny

DELOITTE & ASSOCIES
6, place de la Pyramide
92908 Paris-La Défense Cedex

MCPHY ENERGY

Société anonyme

1115, route de Saint Thomas
La Rietière
26190 LA MOTTE FANJAS

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2021

À l'assemblée générale de la société MCPHY ENERGY

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société MCPHY ENERGY relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance, prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1er janvier 2021 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

Justification des appréciations - Points clés de l'audit

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Comptabilisation du chiffre d'affaires des contrats à long terme (notes 2.3.15 et 3.8 aux comptes annuels)

Risque identifié

Comme indiqué dans la note 2.3.15 « Reconnaissance du chiffre d'affaires » de l'annexe aux comptes annuels, la méthode de comptabilisation du chiffre d'affaires à l'avancement est retenue pour les contrats à long terme. Elle consiste à enregistrer le résultat sur une affaire ou un contrat au fur et à mesure de l'avancement des travaux, sur la base des coûts déjà engagés sur le contrat rapporté au montant total des coûts à engager sur le projet.

Le montant des coûts restant à engager sur les contrats à long terme est déterminé sur la base d'estimations budgétaires faites par les responsables de projets, qui sont régulièrement mises à jour.

La part importante de jugement nécessaire dans la comptabilisation du chiffre d'affaires en particulier des coûts à terminaison nous a conduit à nous interroger sur la fiabilité des processus budgétaires mis en place par la direction, et à considérer la comptabilisation des contrats à long terme comme un point clé de notre audit.

Réponse au risque identifié

Pour répondre au risque lié à la comptabilisation du chiffre d'affaires des contrats à l'avancement, nous avons :

- évalué la conception des contrôles pertinents du processus de comptabilisation des contrats à l'avancement et réalisé un test de cheminement ;
- sélectionné des contrats à tester sur la base de critères puis par échantillon, rapproché les données comptables avec les suivis budgétaires, corroboré le degré d'avancement retenu pour sa comptabilisation en examinant notamment la documentation technique, les contrats, les analyses des coûts et les revues budgétaires ;
- testé la réalité des coûts réellement engagés au cours de la période pour les projets sélectionnés par échantillon statistique à partir du détail des coûts.

Evaluation des titres de participation et créances rattachées (notes 2.3.6 et 3.14 aux comptes annuels)

Risque identifié

Les titres de participation et créances rattachées, figurant au bilan au 31 décembre 2021 pour un montant net de 13 M€, représentent un des postes les plus importants du bilan. Ils sont comptabilisés à leur coût d'acquisition et dépréciés, le cas échéant, sur la base de leur valeur d'utilité représentant ce que la société accepterait de décaisser pour les obtenir si elle avait à les acquérir.

Comme indiqué dans la note 2.3.6 « Titres de participation » de l'annexe, la valeur d'utilité est estimée par la direction sur la base de la méthode des flux de trésorerie actualisés. Ces flux futurs de trésorerie sont issus du plan d'affaires à sept ans établi et validé par la Direction auquel s'ajoute une valeur terminale basée sur des flux de trésorerie normatifs actualisés.

L'estimation de la valeur d'utilité des titres requiert l'exercice du jugement de la direction tant en termes de prévisions de flux futurs de trésorerie que de taux à utiliser pour l'actualisation de ces flux ainsi que le taux de croissance à l'infini pour la valeur terminale.

La concurrence et l'environnement économique auxquels sont confrontées certaines filiales peuvent entraîner une baisse de leur activité et une dégradation du résultat opérationnel.

Dans ce contexte, et du fait des incertitudes inhérentes à certains éléments et notamment à la probabilité de réalisation des prévisions, nous avons considéré que la correcte évaluation des titres de participation, créances rattachées et provisions pour risques constituait un point clé de l'audit.

Réponse au risque identifié

Pour répondre au risque lié à l'évaluation des titres de participation et créances rattachées, nous avons procédé à une revue critique des modalités de mise en œuvre du test de dépréciation pratiqué par votre société, notamment en :

- appréciant la cohérence des projections de flux de trésorerie avec le plan d'affaires à sept ans présenté au conseil d'administration et avec notre connaissance du groupe et de son secteur d'activité ;
- examinant la fiabilité du processus d'établissement des prévisions au regard des écarts entre les réalisations passées et les budgets correspondants ;
- vérifiant, avec l'aide de nos spécialistes en évaluation, le caractère raisonnable du taux utilisé pour actualiser les flux futurs de trésorerie et le flux terminal au regard du contexte économique et des pratiques constatées chez les principaux acteurs du marché sur le lequel opère le groupe.

Au-delà de l'appréciation des valeurs d'utilité des titres de participation, nos travaux ont consisté également à apprécier le caractère recouvrable des créances rattachées au regard des analyses effectuées sur les titres de participation.

Enfin, nous avons examiné le caractère suffisant et approprié de l'information donnée dans les notes 2.3.6 « Titres de participation ».

Evaluation de la provision pour risques et charges suite à l'incident EnergieDienst (notes 2.3.12 et 3.5 aux comptes annuels)

Risque identifié

La société a subi les conséquences d'un incident intervenu en juin 2021 à la suite d'une fuite d'hydroxyde de potassium sur un équipement installé à Grenzach-Wyhlen en Allemagne, au sein d'une centrale électrique opérée par EnergieDienst.

Compte tenu des conséquences directes et indirectes identifiées par la société suite à cet incident, une provision d'un montant de 4,6 M€ a été constituée au 31 décembre 2021, au titre des dépenses liées à l'incident en lui-même et aux coûts de mesures préventives de remplacement de stacks en cours de déploiement auprès de clients équipés d'un modèle d'électrolyseur de première génération similaire.

Nous avons considéré ce sujet comme un point clé de l'audit en considération de son importance sur les comptes de la société, et dans la mesure où l'estimation des coûts prévisionnels repose, à la clôture, sur le jugement de la direction pour estimer les dépenses prévisionnelles induites.

Réponse au risque identifié

Nos travaux ont notamment consisté à :

- Examiner les procédures mises en œuvre par la société afin d'estimer le risque lié à cet incident ;
- Prendre connaissance de l'analyse des causes de l'incident sur la base du rapport de l'expert mandaté à cet effet ;
- Prendre connaissance de l'analyse des risques et coûts prévisionnels induits préparée par la direction de la société, de la part prise en charge par l'assurance, et de la documentation correspondante ;
- Examiner les échanges intervenus avec les clients concernés ;
- A travers d'entretiens avec la direction et de tests par sondages, apprécier le caractère raisonnable des hypothèses retenues par la direction pour estimer le montant de la provision.

Enfin, nous avons examiné le caractère suffisant et approprié de l'information donnée dans les notes 3.12

« Résultat exceptionnel » et 3.5 « Provisions pour risques et charges » de l'annexe.

Evaluation des frais de développement activés (notes 2.3.3 et 3.1 aux comptes annuels)

Risque identifié

La société a fait le choix d'activer les frais de développement éligibles dans les comptes annuels, les critères d'activation étant désormais remplis. Au 31 décembre 2021, les coûts activés représentent une valeur nette de 3,7 M€.

L'éligibilité des projets est revue tous les semestres en accord avec la direction générale, la direction technique et la direction financière du groupe.

Dans le cadre de notre audit, nous portons une attention particulière à ces frais de développement car leur activation repose sur du jugement et des estimations notamment pour les deux critères suivants :

- La faisabilité technique de l'achèvement de l'actif incorporel afin de pouvoir l'utiliser ou le vendre ;

- La probabilité que des profits futurs pourront être rattachés à cet actif.

Compte tenu de la part importante de jugement sur laquelle se fonde l'activation des frais de développement, nous avons considéré l'évaluation de la valeur nette des frais de développement comme un point clé de notre audit.

Réponse au risque identifié

Nos travaux ont notamment consisté à :

- Prendre connaissance des processus mis en place pour l'évaluation des frais de développement ;
- Vérifier l'existence et l'exactitude des montants comptabilisés au titre des frais de développement. Nous avons notamment rapproché les montants activés avec les données internes de suivi des temps et nous avons également testé, sur la base de sondages, les charges externes capitalisées ;
- Nous entretenir avec la direction financière et nous appuyer sur la documentation de la direction technique afin d'apprécier le caractère raisonnable des principales données et hypothèses sur lesquelles se fondent cette activation, en particulier la perspective de rentabilité future et la faisabilité technique du projet ;
- Corroborer les diverses informations obtenues lors de ces entretiens avec les données de ventes prévisionnelles pour les commandes fermes obtenues par le groupe en lien avec les projets activés ;
- Identifier tout indicateur de perte de valeur sur ces projets qui nécessiterait la mise en place d'un test de dépréciation.

Nous avons par ailleurs apprécié le caractère approprié des informations fournies dans les notes 2.3.3 « Recherche et développement » et 3.1 « Actif immobilisé » de l'annexe.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

Informations relatives au gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans la section du rapport de gestion du conseil d'administration consacrée au gouvernement d'entreprise, des informations requises par les articles L.225-37-4, L.22-10-10 et L.22-10-9 du code de commerce.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L.22-10-9 du code de commerce sur les rémunérations et avantages versés ou attribués aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des entreprises contrôlées par elle qui sont comprises dans le périmètre de consolidation. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

Concernant les informations relatives aux éléments que votre société a considéré susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique d'achat ou d'échange, fournies en application des dispositions de l'article L.22-10-11 du code de commerce, nous avons vérifié leur conformité avec les documents dont elles sont issues et qui nous ont été communiqués. Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur ces informations.

Autres informations

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires

Format de présentation des comptes annuels inclus dans le rapport financier annuel

Nous avons également procédé, conformément à la norme d'exercice professionnel sur les diligences du commissaire aux comptes relatives aux comptes annuels et consolidés présentés selon le format d'information électronique unique européen, à la vérification du respect de ce format défini par le règlement européen délégué n° 2019/815 du 17 décembre 2018 dans la présentation des comptes annuels inclus dans le rapport financier annuel mentionné au I de l'article L.451-1-2 du code monétaire et financier, établis sous la responsabilité président-directeur général.

Sur la base de nos travaux, nous concluons que la présentation des comptes annuels inclus dans le rapport financier annuel respecte, dans tous ses aspects significatifs, le format d'information électronique unique européen.

Il ne nous appartient pas de vérifier que les comptes annuels qui seront effectivement inclus par votre société dans le rapport financier annuel déposé auprès de l'AMF correspondent à ceux sur lesquels nous avons réalisé nos travaux.

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société MCPHY ENERGY par l'assemblée générale du 27 février 2014 pour le cabinet SARL Audit Eurex et par celle du 19 décembre 2013 pour le cabinet Deloitte & Associés.

Au 31 décembre 2021, le cabinet SARL Audit Eurex était dans la 8ème année de sa mission sans interruption et le cabinet Deloitte & Associés dans la 9ème année, dont 8 années pour les deux cabinets depuis que les titres de la société ont été admis aux négociations sur un marché réglementé.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément

aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Rapport au comité d'audit

Nous remettons au comité d'audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit, figurent les risques d'anomalies significatives que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.822-10 à L.822-14 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Juvigny et Paris-La Défense, le 21 avril 2022

Les commissaires aux comptes

SARL AUDIT EUREX Deloitte & Associés



Guillaume BELIN



Hélène DE BIE

1.1 Comptes annuels

1.1.1 Bilan

BILAN ACTIF

ACTIF (EUR)	NOTES	Brut	Amort & Prov.	31/12/2021 Net	31/12/2020 Net
ACTIF IMMOBILISE					
Autres immobilisations incorporelles	2.3.4 & 3.1	4 089 892	403 849	3 686 043	26 895
Immobilisations corporelles	2.3.5 & 3.1	4 996 728	3 976 247	1 020 481	736 350
Participations et créances rattachées	2.3.6 & 3.1	15 579 420	2 601 725	12 977 695	5 361 839
Autres immobilisations financières	3.1	2 262 848	0	2 262 848	275 144
TOTAL ACTIF IMMOBILISE		26 928 888	6 981 820	19 947 068	6 400 228
ACTIF CIRCULANT					
Stocks et en-cours	2.3.8 & 3.2.1	1 524 744	269 516	1 255 228	438 413
Avances et acomptes versés sur commandes	3.2.2	4 145 300	-	4 145 300	1 928 477
Clients et autres débiteurs	2.3.9 & 3.2.2	7 637 867	-	7 637 867	6 303 716
Autres créances	3.2.2	2 438 163	-	2 438 163	1 004 469
Valeurs mobilières de placement	2.3.10 & 3.2.3	63 033 230	-	63 033 230	33 008 574
Disponibilités	2.3.10 & 3.2.3	111 920 113	-	111 920 113	164 095 171
TOTAL ACTIF CIRCULANT		190 699 416	269 516	190 429 900	206 778 819
Comptes de régularisations actif	3.2.2	79 579	-	79 579	113 035
Ecart de conversion actif		16 878	-	16 878	149 250
TOTAL ACTIF		217 724 761	7 251 336	210 473 425	213 441 332

BILAN PASSIF

PASSIF (EUR)	NOTES	31/12/2021	31/12/2020
Capital social	3.3	3 352 691	3 342 785
Primes liées au capital	3.3	201 854 955	206 858 411
Réserve légale	3.3	333 832	333 832
Report à nouveau	3.3	-10 327 116	-5 407 976
Résultat net	3.3	-20 386 297	-10 327 116
CAPITAUX PROPRES		174 828 066	194 799 936
Autres fonds propres	2.3.11 & 3.4	438 964	437 147
Provisions pour risques et charges	2.3.12 & 3.5	8 050 669	977 012
Emprunts et dettes financières	2.3.14 & 3.6	482 795	4 683 711
Avances et acomptes reçus sur commandes	3.7	0	-
Fournisseurs et autres créditeurs	3.7	18 061 589	6 987 099
Dettes fiscales et sociales	3.7	2 715 150	2 133 922
Autres dettes	3.7	59 896	13 518
TOTAL DETTES		29 809 064	15 232 408
Comptes de régularisations passif	3.7	5 825 272	3 408 988
Ecart de conversion passif		11 023	0
TOTAL PASSIF		210 473 425	213 441 332

1.1.2 Compte de résultat

COMPTE DE RESULTAT

EUR	NOTES	31/12/2021	31/12/2020
Vente de marchandises		500	97 738
Production vendue		10 404 818	9 668 105
Chiffres d'affaires	2.3.15 & 3.8	10 405 318	9 765 843
Production stockée		7 525	-77 480
Production immobilisée		3 590 517	2 178
Subvention d'exploitation	2.3.16	193 753	177 691
Autres produits d'exploitation	3.10	599 640	852 488
Produits d'exploitation		14 796 752	10 720 720
Achats consommés		-3 931 728	-2 766 972
Autres achats et charges externes		-16 356 203	-9 578 920
Impôts et taxes		-126 294	-99 057
Charges de personnel	3.9	-6 222 131	-4 723 273
Dotation aux amortissements	3.1	-236 869	-206 932
Dotation aux dépréciations et provisions		-2 132 570	-374 028
Autres charges d'exploitation	3.10	-343 014	-136 038
Charges d'exploitation		-29 348 809	-17 885 220
RESULTAT D'EXPLOITATION		-14 552 056	-7 164 500
Produits financiers	3.11	147 058	116 835
Charges financières	3.11	-448 196	-3 721 667
RESULTAT FINANCIER		-301 138	-3 604 832
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT		-14 853 194	-10 769 332
Produits exceptionnels	3.12	850 065	138 816
Charges exceptionnelles	3.12	-7 075 841	-244 523
RESULTAT EXCEPTIONNEL		-6 225 776	-105 707
Impôts sur les sociétés	2.3.17 & 3.13	692 673	547 923
RESULTAT NET		-20 386 297	-10 327 116

MCPHY ENERGY

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2021

1. INFORMATIONS RELATIVES A L'ENTREPRISE

McPhy Energy est une société anonyme de droit français qui a été constituée en 2007. Spécialiste des équipements de production et distribution d'hydrogène, McPhy Energy contribue au déploiement mondial de l'hydrogène propre comme solution pour la transition énergétique, dans les secteurs de l'industrie, la mobilité et l'énergie.

Concepteur, fabricant et intégrateur d'équipements hydrogène, McPhy Energy dispose de trois centres de développement, ingénierie et production en Europe (France, Italie, Allemagne). Ses filiales à l'international assurent une large couverture commerciale à ses solutions hydrogène innovantes.

Le siège social est sis 1115 route de Saint Thomas, 26190 La Motte-Fanjas. La société est cotée à Paris sur le compartiment C d'Euronext Paris.

Les informations communiquées en annexe aux comptes annuels font partie intégrante des états financiers de McPhy Energy au 31 décembre 2021 arrêtés par le Conseil d'Administration du 31 mars 2022.

1.1. Faits marquants de l'exercice

McPhy Energy a poursuivi son passage à l'échelle industrielle en annonçant :

- un nouveau site de production de stations hydrogène implanté au cœur de l'agglomération grenobloise qui sera opérationnel dès mars 2022. Ce site portera la capacité de production McPhy à 150 stations par an, soit une multiplication par 7 de sa capacité de production actuelle ;
- avoir présélectionné le site de Belfort pour y construire sa Gigafactory d'électrolyseurs. Ce site de production d'électrolyseurs à l'échelle du gigawatt, dont la mise en œuvre reste notamment soumise à l'obtention d'un financement dans le cadre de l'IPCEI, permettra la création à pleine charge de plus de 500 emplois McPhy (dont environ 400 en France et une centaine en Allemagne et en Italie), ainsi que de plusieurs centaines d'emplois indirects en France et en Europe.

La Société s'est attachée à renforcer son offre à travers le déploiement de sa stratégie partenariale. McPhy a ainsi conclu plusieurs accords avec des acteurs majeurs de l'écosystème hydrogène, à l'instar de ceux signés avec TSG, Plastic Omnium ou Hype. Cette stratégie vise à la fois à bâtir une offre d'hydrogène décarboné à 360 degrés en s'appuyant sur un réseau de partenaires de premier plan, et à développer une approche industrialisée et standardisée afin d'accroître la compétitivité de l'hydrogène, tant sur le plan de la mobilité que des usages industriels.

Le Conseil d'administration consécutif à l'Assemblée générale mixte du 17 juin 2021 a procédé à la nomination de Monsieur Luc Poyer comme Président du Conseil d'administration du Groupe. Il succède à Monsieur Pascal Mauberger qui demeure administrateur de la Société et en devient le Président d'honneur.

McPhy a par ailleurs annoncé le 12 juillet 2021 l'évolution de sa gouvernance. Monsieur Jean-Baptiste Lucas a rejoint le Groupe en qualité de Directeur Général en octobre 2021. Sa priorité est d'assurer la bonne conduite des opérations, des projets en cours et de veiller à la satisfaction des clients et partenaires du Groupe tout en accélérant la phase d'industrialisation de la Société, en étroite collaboration avec les équipes.

Le 24 juin 2021, un incident a été constaté à la centrale électrique de Grenzach-Wyhlen en Allemagne exploitée par EnergieDienst. Des communiqués de presses ont été publiés le 25 juin 2021 et le 28 septembre 2021. Les conséquences financières de cet incident sont traitées dans la section 3.5 provision pour risque et charges.

1.2. Evénements postérieurs à la clôture

Le 24 février 2022, une opération d'invasion du territoire Ukrainien a été diligentée par l'Etat fédéral de Russie. L'évolution de la situation internationale liée à cette crise géopolitique reste incertaine à ce stade, et fait l'objet d'un suivi par la Société qui est attentive à toutes les conséquences potentielles de la crise notamment sur son activité et ses résultats. A ce stade, la société n'a pas identifié d'impact direct lié à cette crise.

2. PRINCIPES ET MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES

Les états financiers de la société ont été établis en euros. Tous les montants mentionnés dans la présente annexe aux états financiers sont libellés en euros, sauf indication contraire.

2.1. Référentiel comptable

Les comptes annuels de l'exercice au 31 décembre 2021 ont été établis selon les normes définies par le plan comptable général du règlement n° 2016-07 adopté le 4 novembre 2016 par l'Autorité des Normes Comptables (ANC) et approuvé par arrêté du 26 décembre 2016.

Les conventions comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation ;
- permanence des méthodes comptable d'un exercice à l'autre ;
- indépendance des exercices ;

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations ayant une importance significative.

L'hypothèse de continuité d'exploitation a été retenue par le Conseil d'Administration compte tenu de la situation de trésorerie positive de la Société au 31 décembre 2021 de 175 M€.

Compte tenu des engagements pris à ce jour, la société a estimé qu'elle serait en mesure de couvrir ses besoins de trésorerie prévisionnels pour au moins les 12 prochains mois.

2.2. Recours à des estimations

La préparation des états financiers requiert, de la part de la Direction, l'utilisation d'estimations et d'hypothèses jugées raisonnables, susceptibles d'avoir un impact sur les montants d'actifs, passifs, capitaux propres, produits et charges figurant dans les comptes, ainsi que sur les informations figurant en annexe sur les actifs et passifs éventuels. Ces estimations partent d'une hypothèse de continuité d'exploitation et sont établies en fonction des informations disponibles lors de leur établissement. Les principales estimations portent sur :

- Les choix et le respect des critères d'activation des différents projets de développement en cours ;
- L'évaluation des titres de participation et créances rattachées ;
- La durée d'utilisation des actifs détenus par la société ;
- Les provisions pour garanties ;
- L'appréciation des pertes à terminaison ;
- L'appréciation des risques ;
- La consommation prévisionnelle de trésorerie ;
- Les coûts restants à courir sur les projets dont le chiffre d'affaires est reconnu à l'avancement.

Des précisions sont apportées dans la note sur les principes comptables significatifs. En fonction de l'évolution de ces hypothèses ou de conditions économiques différentes, les montants définitifs pourraient être différents de ces estimations.

Ces estimations peuvent être révisées si les circonstances sur lesquelles elles étaient fondées évoluent ou par suite de nouvelles informations.

2.3. Méthodes et règles d'évaluation

2.3.1. Conversion des éléments en devises

Les transactions libellées en devises sont converties au taux de change en vigueur au moment de la transaction. En fin d'exercice, les actifs et passifs monétaires libellés en devises sont convertis au taux de change de clôture.

La Société a souscrit un flexiterme à l'achat de 2,8 Millions d'USD contre EUR en date du 1^{er} décembre 2020 jusqu'au 31 mars 2023 à un taux garanti de 1,1765 dans le cadre d'un contrat impliquant des approvisionnements auprès d'un fournisseur américain afin de lui permettre de couvrir son activité contre les fluctuations des taux de change de l'USD.

2.3.2. Frais d'augmentation de capital

Les frais d'augmentation de capital sont imputés, le cas échéant, directement sur le montant de la prime d'émission.

2.3.3. Recherche et développement

Compte tenu de leur nature, ces frais sont inscrits, selon 6 critères listés ci-après, dans les comptes annuels sur la ligne « immobilisations incorporelles ». Ces frais sont amortis linéairement sur une durée de 3 ans correspondant à la durée de vie du produit sur le marché.

Les frais de développement sont comptabilisés en immobilisations incorporelles uniquement si les 6 critères suivants sont cumulativement remplis :

- faisabilité technique nécessaire à l'achèvement de l'immobilisation incorporelle en vue de sa mise en service ou de sa vente ;
- intention d'achever l'immobilisation incorporelle et de l'utiliser ou de la vendre ;
- la capacité du groupe à utiliser ou à vendre l'immobilisation incorporelle ;
- la façon dont l'immobilisation incorporelle générera des avantages économiques futurs probables. L'entité doit démontrer, entre autres choses, l'existence d'un marché pour la production issue de l'immobilisation incorporelle ou pour l'immobilisation incorporelle elle-même ou, si celle-ci doit être utilisée en interne, son utilité ;
- la disponibilité de ressources techniques, financières et autres, appropriées pour achever le développement et utiliser ou vendre l'immobilisation incorporelle ; et
- la capacité du Groupe à évaluer de façon fiable les dépenses attribuables à l'immobilisation incorporelle au cours de son développement.
- L'éligibilité des projets est revue tous les semestres en accord avec la direction générale, la direction technique et la direction financière du groupe.

Les travaux de développement réalisés en interne par la Société ont fait l'objet d'une activation à la date de clôture, pour un montant total de 3,7 M€, l'ensemble des critères mentionnés ci-dessus étant cumulativement réunis. Les autres frais de recherche et développement sont compris dans les charges de l'exercice au cours duquel ils sont constatés.

2.3.4. Autres immobilisations incorporelles

Elles comprennent principalement des logiciels et brevets. Les autres immobilisations incorporelles acquises figurent au bilan pour leur coût d'acquisition diminué le cas échéant des amortissements et des pertes de valeur cumulées.

Elles sont amorties linéairement en fonction de leur durée d'utilité (entre 1 et 10 ans).

2.3.5. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires) ou de production. Elles ne font l'objet d'aucune réévaluation.

Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée d'utilité estimée. Les valeurs résiduelles ne sont pas prises en compte, leur impact étant non significatif.

Les principales durées d'amortissement retenues sont :

Constructions sur sol d'autrui	20 ans
Matériel et outillages industriels, installations techniques	de 2 à 10 ans
Agencements et installations générales	de 3 à 20 ans
Matériel de transport	5 ans
Matériel informatique, mobilier et matériel de bureau	de 2 à 10 ans

Aucun intérêt d'emprunt n'a fait l'objet d'activation, l'endettement de la société n'étant pas directement rattachable à des actifs de manière distincte.

2.3.6. Titres de participation

Les titres de participation sont comptabilisés à leur valeur d'achat. Une provision pour dépréciation des immobilisations financières est constituée lorsque la valeur d'utilité de ces titres est inférieure à la valeur comptable.

La valeur d'utilité est appréciée, pour les titres de participations, sur la base d'une approche multicritères comprenant notamment la méthode des flux de trésorerie actualisés. Ces critères sont pondérés par les effets de détention de ces titres en termes de stratégie ou de synergie eu égard aux autres participations détenues.

Les flux futurs de trésorerie sont issus du plan d'affaires à cinq ans établi et validé par la Direction auquel s'ajoute une valeur terminale basée sur des flux de trésorerie normatifs actualisés. Les prévisions de flux sont prises en compte sans tenir compte des restructurations non engagées, et des investissements de croissance, ni de la structure financière. Les flux sont actualisés en tenant compte d'un taux d'actualisation qui correspond en pratique au coût moyen pondéré du capital déterminé par l'entreprise après impôt. La valeur terminale est déterminée par actualisation d'un flux normatif, en tenant compte du taux d'actualisation utilisé pour l'horizon explicite et d'un taux de croissance à l'infini.

Les taux d'actualisation retenus au 31 décembre 2021 et au 31 décembre 2020 pour actualiser les flux futurs de trésorerie s'élèvent respectivement à 12,2 % et 11,8 %. Ils ont été calculés sur la base des principales hypothèses suivantes :

- Taux sans risque de 0,50 % (0,03% en 2020) ;
- Prime de risque du marché de 7,70 % (7,75 % en 2020) ;
- Prime de risque spécifique de 1,47 % (1,47 % en 2020) ;

- Bêta de 1,33 (1,33 en 2020) ;
- Taux de croissance à l'infini de 1,85 % (1,85 % en 2020).

2.3.7. Pertes de valeur des actifs immobilisés

Les immobilisations doivent être soumises à des tests de perte de valeur dès lors qu'il existe un indice de perte de valeur. Pour apprécier s'il existe un quelconque indice qu'un actif ait pu perdre de la valeur, l'entreprise considère les indices externes et internes suivants :

Indices externes :

- Une diminution de la valeur de marché de l'actif (de façon plus importante que du seul effet attendu du passage du temps ou de l'utilisation normale de l'actif) ;
- Des changements importants, ayant un effet négatif sur l'entité, sont intervenus au cours de l'exercice ou surviendront dans un proche avenir, dans l'environnement technique, économique ou juridique ou sur le marché dans lequel l'entreprise opère ou auquel l'actif est dévolu ;
- Les taux d'intérêt du marché ou autres taux de rendement du marché ont augmenté durant l'exercice et il est probable que ces augmentations diminuent de façon significative les valeurs vénales et/ou d'usage de l'actif.

Indices internes :

- Existence d'un indice d'obsolescence ou de dégradation physique d'un actif non prévu par le plan d'amortissement ;
- Des changements importants dans le mode d'utilisation de l'actif ;
- Des performances de l'actif inférieures aux prévisions ;
- Une baisse sensible du niveau des flux de trésorerie générés par la société.

Lorsqu'il existe un indice de perte de valeur, un test de dépréciation est alors effectué : la valeur nette comptable de l'actif immobilisé est comparée à sa valeur actuelle.

La valeur nette comptable d'une immobilisation correspond à sa valeur brute diminuée, pour les immobilisations amortissables, des amortissements cumulés et des dépréciations.

La valeur actuelle est une valeur d'estimation qui s'apprécie en fonction du marché et de l'utilité du bien pour la société. Elle résulte de la comparaison entre la valeur vénale et la valeur d'usage. La valeur vénale correspond au montant qui pourrait être obtenu, à la date de clôture, de la vente de l'actif lors d'une transaction conclue à des conditions normales de marché, net des coûts de sortie.

2.3.8. Stocks

Les stocks sont évalués suivant la méthode du « coût moyen pondéré ».

La valeur brute des marchandises et des approvisionnements comprend le prix d'achat hors taxes, incluant les frais d'approches et frais accessoires.

Les travaux en cours sont évalués au coût de production, incluant les charges directes et indirectes incorporables en fonction de la capacité normale des installations de production, à l'exclusion des frais financiers.

Le cas échéant, des provisions pour dépréciation sont constituées au cas par cas, après revue par la direction financière et la direction de la production, lorsque la valeur nette de réalisation est inférieure aux coûts encourus pour amener les stocks à l'endroit et dans l'état où ils se trouvent :

- Sur les matières premières, en fonction de leur dépréciation physique ou de leur risque d'obsolescence ;
- Sur les travaux en cours ou produits finis pour tenir compte des pertes éventuelles sur marchés ou de leur risque d'obsolescence.

2.3.9. Clients et autres débiteurs

Les créances clients sont constatées lors du transfert de propriété et à leur valeur nominale.

Une provision pour dépréciation est constatée lorsque la valeur d'inventaire de ces créances présente un risque quant à sa recouvrabilité.

2.3.10. Valeurs mobilières de placement et disponibilités

Les valeurs mobilières de placement et les disponibilités comprennent les liquidités, les placements à court terme très liquides qui sont facilement convertibles en un montant connu de trésorerie et qui sont soumis à un risque négligeable de changement de valeur. Les découverts bancaires sont présentés en emprunts et dettes financières. Ces postes sont exclusivement libellés en euros.

A 31 décembre 2021, 63 M€ sont placés en comptes à terme avec des sorties anticipées sans frais :

Type de placement	Montant (en M€)	Durée	Echéance	Taux actuariel brut	Retrait anticipé
Compte à terme cash boost	5	2 ans	19/11/2022	0,20%	Préavis 32 jours
Compte à terme progressif	3	5 ans	05/10/2023	0,92%	Préavis 32 jours
Compte à terme progressif	5	5 ans	29/07/2025	0,40%	Préavis 32 jours
Compte à terme transition énergétique	5	5 ans	19/11/2025	0,30%	Préavis 32 jours
Compte à terme progressif	5	5 ans	19/11/2025	0,30%	Préavis 32 jours
Dépôt à terme	10	8 ans	08/12/2028	0,50%	Préavis 31 jours
Compte à terme progressif	10	5 ans	20/05/2026	0,50%	Préavis 32 jours
Compte à terme progressif	20	3 ans	26/11/2024	0,40%	Préavis 32 jours
Total	63				

2.3.11. Autres fonds propres

La société bénéficie d'avances assorties ou non d'intérêts, en vue de faciliter le lancement d'études de développement et de fabrication de certains matériels. Ces avances sont remboursables, avec ou sans prime, au-delà d'un certain seuil d'activité, sur le chiffre d'affaires issu de ces développements. En vertu des dispositions de l'article 441.16 du PCG, ces avances conditionnées sont présentées en autres fonds propres.

2.3.12. Provisions pour risques et charges

La société comptabilise des provisions dès lors qu'il existe des obligations actuelles, juridiques ou implicites, résultant d'événements antérieurs, qu'il est probable que des sorties de ressources représentatives d'avantages économiques seront nécessaires pour éteindre les obligations, et que le montant de ces sorties de ressources peut être estimé de manière fiable.

La société évalue les provisions sur la base des faits et des circonstances relatifs aux obligations actuelles à la date de clôture, en fonction de son expérience en la matière et au mieux de ses connaissances, après consultation éventuelle des avocats et conseillers juridiques de la société à la date d'arrêt.

Les actifs éventuels ne sont pas comptabilisés.

La société constate des provisions relatives à des litiges (commerciaux, sociaux, etc.) pour lesquels une sortie de ressources est probable et dès lors que le montant de ces sorties de ressources peut être estimé de manière fiable. Les provisions sont actualisées lorsque l'impact de cette actualisation est significatif.

Les ventes de machines sont assorties de garanties contractuelles sur une période de 2 ans. La provision est basée sur une méthode statistique d'évaluation du coût de la garantie.

En 2021, un montant de provisions de 4,5 M€ a été comptabilisé compte tenu de l'estimation des dépenses attendues liées à l'incident intervenu en juin 2021 sur le site de Grenzach-Whylen en Allemagne sur lequel se situe la centrale EnergieDienst, ainsi que les mesures préventives complémentaires nécessaires pour le remplacement des équipements de même modèle d'électrolyseur de première génération dont la charge correspondante devrait être comptabilisée en 2022.

2.3.13. Avantages du personnel

Les régimes à prestations définies sont des régimes pour lesquels les risques actuariels incombent à la société. Ils sont liés aux engagements de fin de carrière définis par le code du travail. L'engagement de retraite est calculé selon une approche prospective (méthode des unités de crédit projetées), qui tient compte des modalités de calcul des indemnités prévues par la convention collective et de paramètres actuariels (taux d'actualisation, taux de revalorisation de salaires, taux de rotation, taux de mortalité, etc.).

La société n'externalise pas le financement de ses engagements de retraite.

L'engagement constitue un engagement hors bilan.

2.3.14. Emprunts et dettes financiers

Les emprunts et les dettes financières sont constitués d'emprunts bancaires, de comptes courants actionnaires ainsi que de concours bancaires courants.

2.3.15. Reconnaissance du chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires est évalué à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir.

Le chiffre d'affaires comprend la vente de biens et de marchandises ainsi que diverses prestations liées à la vente.

Le chiffre d'affaires est comptabilisé lors de l'acceptation des obligations de prestations, ce qui correspond généralement à la date du transfert de propriété du produit ou la réalisation du service.

Pour les contrats à long terme, la méthode de reconnaissance du chiffre d'affaires à l'avancement est retenue. Elle consiste à enregistrer le résultat sur une affaire ou un contrat, au fur et à mesure de l'avancement des travaux sur la base des coûts déjà engagés sur le contrat rapporté au montant total des coûts à engager sur le projet. Au bilan, sont notamment reconnus les créances clients, les factures à établir, les produits constatés d'avance et les avances.

Dans le cas où la prévision à fin d'affaire fait ressortir un résultat déficitaire, une provision pour perte à terminaison est comptabilisée indépendamment de l'avancement du chantier, en fonction de la meilleure estimation des résultats prévisionnels intégrant, le cas échéant, des droits à recettes complémentaires ou à réclamation, dans la mesure où ils sont probables et peuvent être évalués de façon fiable. Les provisions pour pertes à terminaison sont présentées au passif du bilan.

2.3.16. Subventions d'exploitation

Les subventions sont comptabilisées en produits au prorata des frais engagés. De ce fait, des subventions à recevoir peuvent être enregistrées dans les comptes lorsque le contrat d'attribution est signé et que les dépenses ont été engagées, mais que les subventions n'ont pas encore été encaissées.

2.3.17. Impôts sur les résultats

La société est assujettie au régime de droit commun en termes d'impôt sur les sociétés.

La rubrique « charges d'impôt » inclut l'impôt exigible au titre de la période après déduction des éventuels crédits d'impôt.

Impôts exigibles

L'impôt exigible est déterminé sur la base du résultat fiscal de la période, qui peut différer du résultat comptable consécutivement aux réintégrations et déductions de certains produits et charges selon les positions fiscales en vigueur, et en retenant le taux d'impôt voté à la date d'établissement des informations financières.

Crédit d'Impôt Recherche (CIR)

Les entreprises industrielles et commerciales imposées selon le régime réel qui effectuent des dépenses de recherche et d'innovation peuvent bénéficier d'un crédit d'impôt.

Le crédit d'impôt est calculé par année civile et s'impute sur l'impôt dû par l'entreprise au titre de l'année au cours de laquelle les dépenses de recherche et d'innovation ont été encourues. Le crédit d'impôt non imputé est reportable, en régime de droit commun, sur les trois années qui suivent celle au titre de laquelle il a été constaté. Compte tenu du statut de PME au sens communautaire de la Société, le remboursement intervient dans l'année qui suit sa comptabilisation.

3. NOTES SELECTIONNEES SUR LE BILAN ET LE COMPTE DE RESULTATS

A NOTES SUR LE BILAN

3.1. Actif immobilisé

Les variations de l'actif immobilisé, en valeurs brutes, sont les suivantes :

(en euros)	A la clôture Au 31/12/20	Augmentation	Diminution	Autres variations	A la clôture Au 31/12/21
Brevets-licences-logiciels	402 616	38 973	-12 000	-	429 589
Frais de développement et Autres immobilisations incorporelles	25 880	3 634 423	-	-	3 660 303
Immobilisations incorporelles	428 496	3 673 396	-12 000	-	4 089 892
Terrain et constructions	255 376	-	-12 070	-	243 305
Matériel et Outillage	3 372 209	209 958	-514 292	-15 377	3 052 499
Installations générales	886 152	-	-	-	886 152
Matériel de transport	25 328	-	-	-	25 328
Matériel de bureau & informatique	215 181	388 552	-443 813	-	159 920
Mobilier	56 345	3 010	-	-	59 355
Autres immobilisation corporelles	308 622	261 547	-	-	570 169
Immobilisations corporelles	5 119 214	863 066	-970 174	-15 377	4 996 728
Titres de participation	3 621 202	-	-3 734	-	3 617 468
Créances rattachées à des participations	4 159 163	7 836 880	-34 091	-	11 961 952
Autres créances immobilisées	15 000	-	-	-	15 000
Actions propres (1)	220 034	51 981 523	-49 998 819	-	2 204 738
Autres titres immobilisés	160	-	-	-	160
Dépôts et cautionnement	39 950	4 100	-1 100	-	42 950
Immobilisations financières	8 055 509	59 822 603	-60 036 744	-	17 842 268
TOTAL	13 603 219	64 358 966	-61 017 919	-15 377	26 928 888

⁽¹⁾ Au 31 décembre 2021, les titres du contrat de liquidité s'élevaient à 1 237 K€ et les espèces à 968 K€.

Les variations des amortissements et provisions sont les suivantes :

(en euros)	A la clôture Au 31/12/20	Augmentation	Diminution	Autres variations	A la clôture Au 31/12/21
Brevets-licences-logiciels	401 601	14 248	-12 000	-	403 849
Frais de développement et Autres immobilisations incorporelles	-	-	-	-	-
Immobilisations incorporelles	401 601	14 248	-12 000	-	403 849
Terrain et constructions	224 850	18 456	-	-	243 306
Matériel et Outillage	3 214 745	64 382	-514 292	-15 377	2 749 458
Installations générales	695 819	49 593	-	-	745 412
Matériel de transport	22 243	2 553	-	-	24 796
Matériel de bureau & informatique	152 654	81 293	-83 123	-	150 823
Mobilier	48 609	6 344	-	-	54 953
Autres immobilisation corporelles	23 943	-	-16 446	-	7 497
Immobilisations corporelles	4 382 864	222 621	-613 861	-15 377	3 976 247
Titres de participation	146 202	-	-3 734	-	142 468
Créances rattachées à des participations	2 272 324	203 810	-16 878	-	2 459 256
Actions propres (1)	-	-	-	-	-
Immobilisations financières	2 418 526	203 810	-20 612	-	2 601 724
TOTAL	7 202 992	440 679	-646 473	-15 377	6 981 820

3.2. Actif circulant

3.2.1. Etat des stocks

	<u>31/12/21</u>	<u>31/12/20</u>
Stock de matières premières	237	237
Stock d'autres approvisionnements	1 369 391	416 977
Stock d'encours	31 369	153 622
Stock de produits Finis	123 747	122 124
Valeur Brute	1 524 744	692 960
Provisions pour dépréciations	-269 516	-254 547
Valeur Nette	1 255 228	438 413

3.2.2. Etat des créances

	<u>31/12/21</u>	<u>31/12/20</u>
Avances et acomptes versés sur commandes	4 145 300	1 928 477
Clients et comptes rattachés	7 637 867	6 303 716
Subventions à recevoir	138 988	137 294
Etats impôts et taxes	2 298 382	866 655
Personnel et comptes rattachés	272	-
Débiteurs divers	521	521
Charges constatées d'avance	79 579	113 035
Valeur Brute	14 300 908	9 349 697
Provisions	-	-
Valeur Nette	14 300 908	9 349 697

Au 31 décembre 2021, les créances clients et autres débiteurs sont tous à échéance moins d'un an.

3.2.3. Trésorerie et équivalents de trésorerie

	<u>31/12/21</u>	<u>31/12/20</u>
Dépôts à court terme	63 033 230	33 008 574
SICAV monétaires	-	-
Disponibilités et assimilés	111 920 113	164 095 171
Trésorerie active	174 953 343	197 103 744
Concours bancaires courants	-	-
Mobilisation de créance	-	-
Trésorerie passive	0	0
Trésorerie nette	174 953 343	197 103 744

3.3. Variation des capitaux propres

	Nombre d'actions	Capital	Primes liées au capital	Réserve légale	Report à nouveau	Résultat	Cap pro
Situation au 1er janvier 2020	17 325 851	2 078 102	30 853 517	207 910,21	-12 183 181	-5 407 976	15 549
Augmentation de capital	7 659 574	919 149	179 080 840	-	-	-	179 989 98
Exercice d'options et BSPCE	77 445	9 293	380 080	-	-	-	389 37
Exercice de bons de souscription d'actions	2 793 670	335 240	20 002 490	-	-	-	20 337 77
Exercice de bons d'émission d'actions	-	-	1 000	-	-	-	1 00
Autres variations	-	-	11 276 336	125 921	-	-	- 11 150 41
Imputation des pertes antérieures	-	-	12 183 181	-	12 183 181	-	-
Affectation du résultat de la période précédente	-	-	-	-	5 407 976	5 407 976	-
Résultat de la période	-	-	-	-	-	10 327 116	- 10 327 11
Situation au 31 décembre 2020	27 856 540	3 342 785	206 858 411	333 831,60	-5 407 976	-10 327 116	194 799
Augmentation de capital	-	-	-	-	-	-	-
Exercice d'options et BSPCE	82 555	9 907	404 520	-	-	-	414
Imputation des pertes antérieures	-	-	-5 407 976	-	5 407 976	-	-
Affectation du résultat de la période précédente	-	-	-	-	-10 327 116	10 327 116	-
Résultat de la période	-	-	-	-	-	-20 386 297	-20 386
Situation au 31 décembre 2021	27 939 095	3 352 691	201 854 955	333 832	-10 327 116	-20 386 297	174 828

3.4. Autres fonds propres

La Société bénéficie de deux contrats d'avances remboursables pour un montant total au 31 décembre 2021 de 439 K€.

Le fait que l'avance remboursable ne supporte pas le paiement d'un intérêt annuel revient à considérer que la Société a bénéficié d'un prêt à taux zéro, soit plus favorable que les conditions de marché. La différence entre le montant de l'avance au coût historique et celui de l'avance actualisée sur la base d'un taux d'intérêt auquel la société estime qu'elle se serait financée à la date concernée est considérée comme une subvention perçue de l'État. Si elles sont significatives, ces subventions sont étalées sur la durée estimée des projets financés par ces avances.

En cas de succès, les modalités de remboursement des avances conditionnées sont déterminées par l'organisme financeur, contrat par contrat, en fonction des résultats issus du programme aidé. En cas de constat d'échec prononcé, l'abandon de créance consenti est enregistré en « Subventions, financements publics et crédits d'impôt ».

3.5. Provisions pour risques et charges

	Soldes 31/12/2020	Dotations	Utilisations	Soldes 31/12/2021
Litiges	-	594 810	-	594 810
Pertes à terminaison	120 254	81 857	-27 547	174 565
Autres risques et charges	856 758	6 589 581	-165 045	7 281 294
Provisions risques et charges	977 012	7 266 248	-192 592	8 050 669

Les dotations de l'exercice comprennent 4,5 M€ des provisions estimées suite à l'incident intervenu en juin 2021 sur le site de Grenzach-Whylen en Allemagne au sein de la centrale EnergieDienst, ainsi que les mesures préventives complémentaires nécessaires pour le remplacement des équipements de même modèle d'électrolyseur de première génération qui sont en cours et dont la charge correspondante devrait être comptabilisée en 2022.

3.6. Emprunts et dettes financières

	31/12/2020	Emmissions	Remboursements	Transferts	31/12/2021
Emprunts auprès des établissements de crédits	4 683 711	-	-4 200 916	-	482 795
Comptes courants d'associés	-	-	-	-	-
Total emprunts et dettes financières	4 683 711	0	-4 200 916	0	482 795
		Total	< un an	entre un et cinq ans	> cinq ans
	2021	482 795	132 795	350 000	-
	2020	8 352 869	4 200 916	432 795	50 000

3.7. Fournisseurs et autres dettes

	31/12/21	31/12/20		
Avances et acomptes reçus sur commandes	-	-		
Dettes fournisseurs	18 061 589	6 987 099		
Dettes fiscales et sociales	2 715 150	2 133 922		
Dettes sur immobilisations	59 896	13 518		
Autres dettes	-	-		
Produits constatés d'avance	5 825 272	3 408 988		
TOTAL	26 661 908	12 543 527		
	Total	< un an	entre un et cinq ans	> cinq ans
2021	26 661 908	26 661 908	-	-
2020	12 543 527	12 543 527	-	-

B NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

3.8. Chiffre d'affaires

	<u>2021</u>		<u>2020</u>	
France	9 367 455	90%	7 475 594	77%
Reste de l'Union Européenne (hors France)	975 691	9%	2 238 277	23%
Reste du monde	62 172	1%	51 973	1%
Chiffre d'affaires	10 405 318	100%	9 765 843	100%

3.9. Charges de personnel

	<u>2021</u>	<u>2020</u>
Salaires et traitements	4 178 065	3 237 005
Charges sociales	2 044 066	1 486 267
Charges de personnel	6 222 131	4 723 273

3.10. Autres charges et autres produits d'exploitation

Les autres produits d'exploitation représentent 600 K€ et correspondent pour 214 K€ à des reprises de provisions, pour 317 K€ à des transferts de charges (principalement intra-groupe) et 38 K€ à des *royalties* facturées aux filiales.

3.11. Résultat financier

	<u>2021</u>	<u>2020</u>
Produits de participations du groupe	72 536	38 592
Produits de placements	73 253	25 324
Produits intérêts / avances	-	5 977
Autres produits financiers	1 268	46 942
Produits financiers	147 058	116 835
Charges intérêts / emprunts	-84 974	-31 441
Charges intérêts / avances	-179 990	-
Autres charges financières	-183 232	-3 690 226
Charges financières	-448 196	-3 721 667
Résultat Financier	-301 138	-3 604 832

3.12. Résultat exceptionnel

	<u>2021</u>	<u>2020</u>
Quote part subv investissement virée au compte de résultat	-	-
Produits de cession d'immobilisations	465 339	9 370
Autres produits exceptionnels	384 725	129 446
Produits exceptionnels	850 065	138 816
Valeur nette comptable des immobilisations cédées	-376 493	-14 242
Autres charges exceptionnelles	-6 699 348	-230 280
Charges exceptionnelles	-7 075 841	-244 523
Résultat Exceptionnel	-6 225 776	-105 707

Les autres charges exceptionnelles correspondent pour (i) 5,2 M€ à l'ensemble des dépenses liées à l'incident sur le site de Grenzach-Whylen en Allemagne ainsi que les mesures préventives complémentaires nécessaires pour le remplacement des équipements de même modèle d'électrolyseur de première génération, (ii) 0,8 M€ au moins-values réalisées sur les titres du contrat de liquidité et compensées par 0,4 M€ de plus-value réalisées comptabilisées en autres produits exceptionnels.

3.13. Impôts sur les résultats

	<u>2021</u>	<u>2020</u>
Crédit impôt recherche	692 673	547 923
Autres crédits d'impôts	-	-
Impôt sur les sociétés	692 673	547 923

Le montant en base des déficits reportables s'élève à 112,7 M€ au 31 décembre 2021 (106,2 M€ au 31 décembre 2020). Suite à la conclusion d'un contrôle fiscal, 14,2M€ ont été diminués du cumul des déficits reportables. Cette créance fiscale latente pourrait générer un allègement de l'éventuelle future charge d'impôt.

L'impôt se ventile entre le résultat courant et le résultat exceptionnel de la façon suivante :

	<u>2021</u>	<u>2020</u>
Résultat courant avant impôt	-14 853 194	-10 769 332
Résultat exceptionnel	-6 225 776	-105 707
Résultat net avant impôt	-21 078 970	-10 875 039
Impôt sur les résultats	-	-
Crédits d'impôt	692 673	547 923
Résultat net	-20 386 297	-10 327 116

C AUTRES INFORMATIONS

3.14. Tableau des filiales et participations

(en millions d'euros)	Valeur brute des titres	VNC des titres	Valeur brute Créances	VNC Créances	Titres et Créances rattachés	Quote-part de capital détenue	Capitaux propres hors résultat au 31 décembre 2021	résultat net 2021	Chiffre d'affaires 2021
Mophy Italia SpA	2 400	2 400	4 630	4 630	7 030	100%	564	(1 864)	2 340
Mophy Deutschland GmbH	1 075	1 075	4 873	4 873	5 948	100%	(390)	(1 151)	1 378
Mophy Asia Pacific Pte. Ltd	62	-	1 805	-	-	100%	(1 340)	(108)	0
Mophy Northern America Corp.	80	-	654	-	-	100%	(451)	(12)	0
TOTAL	3 617	3 475	11 962	9 603	12 978				3 718

3.15. Effectifs

	31/12/2021	31/12/2020
Cadres	51	34
Techniciens & agents de maîtrise	12	7
Employés et ouvriers	7	8
TOTAL	70	49

L'effectif moyen pondéré s'élève à 60 salariés sur 2021 (46 sur 2020).

3.16. Rémunération des dirigeants

Les rémunérations et avantages de toute nature des membres du Comité Exécutif (11,7 personnes en 2021 et 8,3 en 2020) et du Conseil d'administration sont les suivantes :

	2021	2020
Rémunération dues au titre de l'exercice (1)	1 995 051	1 379 385
Rémunération en actions, options, etc...(2)	125 052	176 778
Rémunération des dirigeants	2 120 103	1 556 163

(1) Inclut les salaires bruts, rémunérations, primes, intéressement, jetons de présence et avantages en nature

(2) Ce montant correspond à la charge annuelle liée aux attributions de BSPCF, BSA ainsi qu'aux attributions d'options de souscription d'actions.

3.17. Retraite – Avantages dus au personnel

Après leur départ en retraite, les salariés du Groupe perçoivent des pensions en vertu des systèmes de retraite conformes aux lois et usages des pays dans lesquels les sociétés exercent leur activité.

Les engagements en matière de pensions à percevoir par les salariés après leur départ en retraite font l'objet de versements réguliers auprès de caisses de retraite indépendantes de la Société et à des organismes légaux chargés d'en assurer le service.

Les engagements de la Société relatifs aux régimes à prestations définies (indemnités de fin de carrière) sont présentés en engagement hors bilan.

Le coût de cet avantage est déterminé en utilisant la méthode des unités de crédit projetées conformément à la recommandation du CNC n°2003-R01. La convention collective applicable à la Société est la convention collective de la métallurgie.

Les principales hypothèses actuarielles retenues pour le calcul des IFC sont présentées ci-dessous :

	31 décembre 2021	31 décembre 2020
Age de départ	67 ans (C), 64 ans (NC)	67 ans (C), 64 ans (NC)
Taux d'actualisation (a)	1,2 %	0,7 %
Convention collective	Métallurgie, avenant 2010	Métallurgie, avenant 2010
Taux de croissance de salaires	3 % (C), 4 % (NC)	2,5 % (C), 2 % (NC)
Taux de charges sociales (b)	49 % (C), 44 % (NC)	48 % (C), 40 % (NC)
Table de mortalité	Insee 2017-2019	Insee 2016-2018
Probabilité de présence	taux compris entre 12 % et 99 % de 30 à 55 ans, puis 100 % à partir de 60 ans	taux compris entre 11 % et 99 % jusqu'à 55 ans, puis 100 % à partir de 55 ans

C : cadres, NC : non cadres.

(a) Le taux d'actualisation a été déterminé par référence aux taux de rendement des obligations privées notées AA à la date de clôture. Ont été retenues des obligations de maturités comparables à celles des engagements.).

(b) Hors impact des régimes de réduction temporaires.

La durée moyenne s'élève à environ 19 ans au 31 décembre 2021.

Le montant de l'engagement de retraite au 31 décembre 2021 s'élève à 108 K€ (167 K€ au 31 décembre 2020). Une hausse de 1 % du taux d'actualisation au 31 décembre 2021 (respectivement une baisse de 1 %) a un effet positif sur le résultat de l'année de 19 K€ (respectivement un effet négatif de 11 K€ sur le résultat).

3.18. Paiements fondés sur des actions

La Société a attribué des stock-options (« Options »), des Bons de Souscription d'Actions (« BSA ») ou des Bons de Créateurs d'Entreprise (« BSPCE ») à certains de ses salariés et dirigeants. L'impact de cette attribution ainsi que les engagements induits qui en résultent peuvent être résumés dans le tableau ci-après :

	Dates d'exercice	Prix d'exercice	Nombre attributaires	Instruments en circulation	Instruments exerçables
<i>Assemblée Générale du 18/05/2017</i>					
BSPCE 2017-2	Du 12/03/2018 au 12/03/2023	5,10	3	38 000	38 000
<i>Assemblée Générale du 23/05/2019</i>					
BSPCE 2019-2	Du 08/04/2020 au 08/04/2025	4,55	3	30 000	30 000
BSA 2019-1	Du 08/04/2020 au 08/04/2025	4,55	2	20 000	20 000
<i>Assemblée Générale du 20/05/2020</i>					
BSA 2020-1	Du 05/06/2020 au 05/06/2025	5,11	8	45 000	45 000
BSPCE 2020-1	Du 05/06/2020 au 05/06/2025	5,11	12	118 000	118 000
Solde au 31 décembre 2021			28	251 000	251 000

Le tableau suivant retrace l'activité des plans d'options, de BSA et de BSPCE :

	Options et bons en circulation	Prix d'exercice moyen pondéré
Solde au 1^{er} janvier 2020	273 000	5,03
Octrois	300 000	5,02
Annulations	-	-
Exercices	(77 445)	5,03
Solde au 31 décembre 2020	495 555	4,72
Octrois	-	-
Annulations	(162 000)	4,14
Exercices	(82 555)	5,02
Solde au 31 décembre 2021	251 000	5,00

3.19. Crédit-bail

	Véhicule	Matériel et Outillage	Matériel de bureau & informatique	Brevets- licences- logiciels	Total
Valeur brute d'origine	18 115	1 799 328	441 570	314 336	2 573 349
Cumul des amortissements antérieurs	-15 598	-1 385 418	-83 423	-303 814	-1 788 253
Dotation de la période	-2 517	-210 172	-15 978	-10 522	-239 189
Amortissements cumulés	-18 115	-1 595 590	-99 401	-314 336	-2 027 442
Valeur nette	0	203 738	342 169	0	545 907
Cumul des redevances antérieures	27 669	1 654 576	99 918	347 129	2 129 292
Redevances de la période	3 494	161 711	17 373	11 963	194 541
Redevances cumulées	31 163	1 816 287	117 291	359 092	2 323 833
Redevances restant à payer					
- à un an au plus	0	67 380	124 904	0	192 284
- à plus d'un an et moins de cinq ans	0	0	235 994	0	235 994
- à plus de cinq ans	-	-	-	-	-
Redevances restant à payer	0	67 380	360 898	0	428 278
Option d'achat	18 154	3 800	10 750	0	32 704

3.20. Engagements financiers

<i>(en milliers d'euros)</i>	2021	2020
Cautions et nantissements	5 772	4 810
Crédit bail	428	253
Bail commercial	2 502	793
Autres engagements donnés	-	-
Engagements donnés	8 702	5 856

Les engagements donnés sont principalement liés à des garanties mises en place dans le cadre de projets commerciaux (garantie de restitution d'acompte, garantie à première demande, garantie de performance, etc.).

3.21. Transactions avec les parties liées

<i>(en milliers d'euros)</i>	31 décembre 2021	Entreprises liées	Entreprise avec un lien de participation	31 décembre 2020
ACTIF IMMOBILISE				
Frais d'établissement	-	-	-	-
Autres immobilisations incorporelles	-	-	-	-
Immobilisations corporelles	-	-	-	-
Participations et créances rattachées	12 978	12 978	-	5 362
Autres immobilisations financières	-	-	-	-
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	12 978	12 978	-	5 362
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours	-	-	-	-
Avances et acomptes versés sur commandes	3 288	3 288	-	641
Clients et autres débiteurs	-	-	-	-
Autres créances	-	-	-	-
Valeurs mobilières de placement	-	-	-	-
Disponibilités	-	-	-	-
TOTAL ACTIF CIRCULANT	3 288	3 288	-	641
Comptes de régularisations actif	-	-	-	-
Ecart de conversion actif	6	6	-	149
TOTAL ACTIF	16 271	16 271	-	6 152
Autres fonds propres	-	-	-	-
Provisions pour risques et charges	17	17	-	149
Emprunts et dettes financières	-	-	-	-
Avances et acomptes reçus sur commandes	-	-	-	-
Fournisseurs et autres créditeurs	-	-	-	-
Dettes fiscales et sociales	-	-	-	-
Autres dettes	-	-	-	-
TOTAL DETTES	17	17	-	149
Comptes de régularisations passif	-	-	-	-
Ecart de conversion passif	-	-	-	-
TOTAL PASSIF	17	17	-	149

Les parties liées avec lesquelles des transactions sont effectuées incluent les entreprises associées directement ou indirectement à McPhy Energy, et les entités qui détiennent directement ou indirectement une participation dans la Société.

Ces transactions sont effectuées à des conditions normales de marché.

3.22. Objectifs et politique de gestion des risques financiers

3.22.1. Risque de taux d'intérêts

La Société a souscrit des emprunts à court terme et moyen terme à taux variables pour un montant total de 483K€. Si les taux d'intérêt avaient varié de 100 points de base à la hausse ou à la baisse, la charge d'intérêt aurait été impactée positivement ou négativement de 169 K€ sur l'exercice en raison notamment du remboursement d'un prêt garanti par l'état (PGE) pour un montant de 4 M€.

3.22.2. Risque de change

La Société a souscrit un flexiterme à l'achat de 2,8 Millions d'USD contre EUR en date du 1^{er} décembre 2020 jusqu'au 31 mars 2023 à un taux garanti de 1,1765 dans le cadre d'un contrat impliquant des approvisionnements auprès d'un fournisseur américain afin de lui permettre de couvrir son activité contre les fluctuations des taux de change de l'USD.

3.22.3. Risque de liquidité

Depuis sa création, la Société a financé sa croissance par un renforcement de ses fonds propres par voie d'augmentations de capital successives, de refinancement de certains investissements par crédit-bail, d'obtention de subventions et aides publiques à l'innovation ainsi que par recours à l'endettement bancaire court et moyen terme.

La trésorerie et les équivalents de trésorerie de la Société s'élèvent à 175,0 M€ au 31 décembre 2021 et les dettes financières, à un montant de 0,5 M€. Les contrats de crédit de la Société ne comportent pas de clause de défaut (« *covenants* »).

La Société continuera jusqu'à l'atteinte du point mort d'avoir des besoins de financement importants pour le développement de ses activités. Cependant, le risque de liquidité a fortement diminué, notamment grâce au succès de l'augmentation de capital du 14 octobre 2020 qui avait permis de renforcer la trésorerie et les fonds propres de 180 M€.

3.22.4. Risque de crédit

Le risque de crédit provient de la trésorerie et des équivalents de trésorerie, des instruments financiers dérivés et des dépôts auprès des banques et des institutions financières, ainsi que des expositions liées au crédit clients, notamment les créances non réglées et les transactions engagées.

Le risque de crédit lié à la trésorerie, aux équivalents de trésorerie et aux instruments financiers courants, ainsi que des expositions au crédit clients est jugé maîtrisé par la Société car lorsque des risques sont identifiés ils sont provisionnés.

3.23. Honoraires des commissaires aux comptes

Les honoraires des commissaires aux comptes pris en charge par le Groupe sont présentés en note 3.28 de l'annexe aux comptes consolidés.

